

QUE FAIT MA COMMUNE ?

Une proximité de tous les jours :

état civil, petite enfance, école, restauration scolaire, sport, culture, action sociale, urbanisme (la délivrance des permis de construire, hors PLUI), sont des compétences obligatoires ou facultatives exercées par le maire : **la commune me rend service au quotidien.**

Une diversité de services municipaux :

des agents (cadres, techniciens...) sont employés par ma commune. **Ils accompagnent mes élus dans la gestion de la ville.**

Exemple d'organigramme d'une ville de 10 000 habitants

